

RAPPORT ART 29 – RAPPORT PAI DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT (LEC)

Apicil AM AU 31/12/2023

| Echelle de confidentialité | Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information | Règles de diffusion |
|-----------------------------------|--|--|
| Public | Nul | Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion. |

Les Rapports art. 29, entité et fonds, doivent également être transmis par voie électronique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) <https://climate-transparency-hub.ademe.fr/participer/>, ainsi qu'à l'AMF sous le format requis¹⁴. Cette transmission concerne toutes les SGP, y compris celles de moins de 500 M€ d'encours.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SOMMAIRE | 3 |
| PARTIE1 : Informations issues des dispositions de l’article 29 de la loi relative à l’énergie et au climat | 5 |
| I. Introduction | 5 |
| a. Structure du rapport | 5 |
| b. Préambule | 6 |
| 1. Démarche générale au niveau de l’entité | 7 |
| 1.1 Gouvernance..... | 7 |
| 1.2 Objectif de mixité..... | 8 |
| 1.3 Trajectoire ISR..... | 8 |
| 1.4 Critères d’analyse ESG | 9 |
| 1.5 Périmètre ESG – liste des produits ISR..... | 10 |
| 1.6 Recours à des fournisseurs | 11 |
| 1.7 Méthodologie de notation | 12 |
| MSCI ESG | 12 |
| GAIA | 15 |
| 1.8 Information des porteurs..... | 16 |
| 1.9 Adhésion à des chartes et labélisation..... | 17 |
| 2. Informations relatives au moyens internes de l’entité..... | 17 |
| 3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l’entité | 19 |
| 3.1 Connaissances et compétences | 19 |
| 3.2 Politique de rémunération..... | 20 |
| 3.3 Intégration de critères ESG dans le RI du CA..... | 21 |
| 4. Informations sur la stratégie d’engagement..... | 21 |
| 5. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles | 22 |
| 6. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :..... | 27 |
| 7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :..... | 31 |

| | |
|--|----|
| 8. Démarche d'amélioration et mesure correctives | 36 |
| PARTIE2 : informations issues des DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019..... | 36 |
| 9. Résumé relatif aux PAI | 36 |
| 10. Description des principales incidences négatives sur la durabilité et comparaison historique | 39 |
| 0,05%..... | 41 |
| 11. Description des politiques permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité | 43 |
| 12. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs..... | 45 |
| 13. Référence aux standards internationaux | 45 |

PARTIE1 : Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

I. Introduction

a. Structure du rapport

Le présent rapport porte sur l'année 2023.

Il répond à l'article 29 de la loi Energie Climat de l'entité APCIL AM (Partie1) et au rapport des PAI (Partie 2) conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 Novembre 2019. Il doit être mis en regard de la politique Finance Durable et de la stratégie d'engagement figurant sur le site internet de la société.

L'article 29 de la Loi Énergie-Climat s'inscrit à la suite de l'article 173. Il vise ainsi à articuler le règlement « Disclosure » dans le droit national, tout en conservant l'avance de la France sur la prise en compte des enjeux de durabilité du fait de l'article 173. Il requiert des acteurs financiers la transparence sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique pour répondre à l'objectif de limitation du réchauffement global de la planète à +2°C.

Les informations sur lesquelles les sociétés de gestion doivent s'exprimer :

Partie 1

- **Des informations relatives à l'entité** : démarche générale, moyens, critères pris en compte, gouvernance
- **Des informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs**
- **Les actifs éligibles et alignés à la taxonomie et la part investie dans les énergies fossiles**
- **La Stratégie d'alignement climat.** Il s'agit des informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088.
- **La Stratégie d'alignement biodiversité.** Il s'agit des informations concernant la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, la mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique et l'analyse de la

contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique.

- **Le Processus de gestion des risques.** En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.
- **Le plan d'amélioration continue**
- **Liste des produits financiers art 8 et 9**

Partie 2

- **Résumé des principales incidences négatives**
- **Description des incidences et comparaison historique**
- **Description des politiques visant à hiérarchiser les principales incidences**
- **Politique d'engagement**
- **Références aux normes internationales**

b. Préambule

Raison d'être du Groupe

« **Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie** »

Dans l'ADN du groupe APICIL, groupe de protection sociale, depuis plus de 80 ans et au cœur de notre système de gouvernance, la **démarche de responsabilité sociétale vise à créer de la valeur tout en s'adaptant aux mutations de notre société** et en respectant nos valeurs qui sont l'Excellence, le Partage et l'Engagement. Notre mission est de protéger et servir nos parties prenantes. Le Groupe est noté sur sa dimension sociale et environnementale depuis 2018.

Des actions comme notre politique RH, notre engagement pour lutter contre les vulnérabilités, les investissements sur le terrain de l'innovation sociale ou encore la volonté de changer le regard sur le handicap permettent d'être reconnu comme une **entreprise engagée et responsable durablement**.

En tant qu'investisseurs socialement responsables, nous considérons que notre obligation fiduciaire inclut la prise en compte explicite de ces critères pour assurer une performance durable. Ainsi, l'investissement socialement responsable promu par Apicil AM s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du groupe.

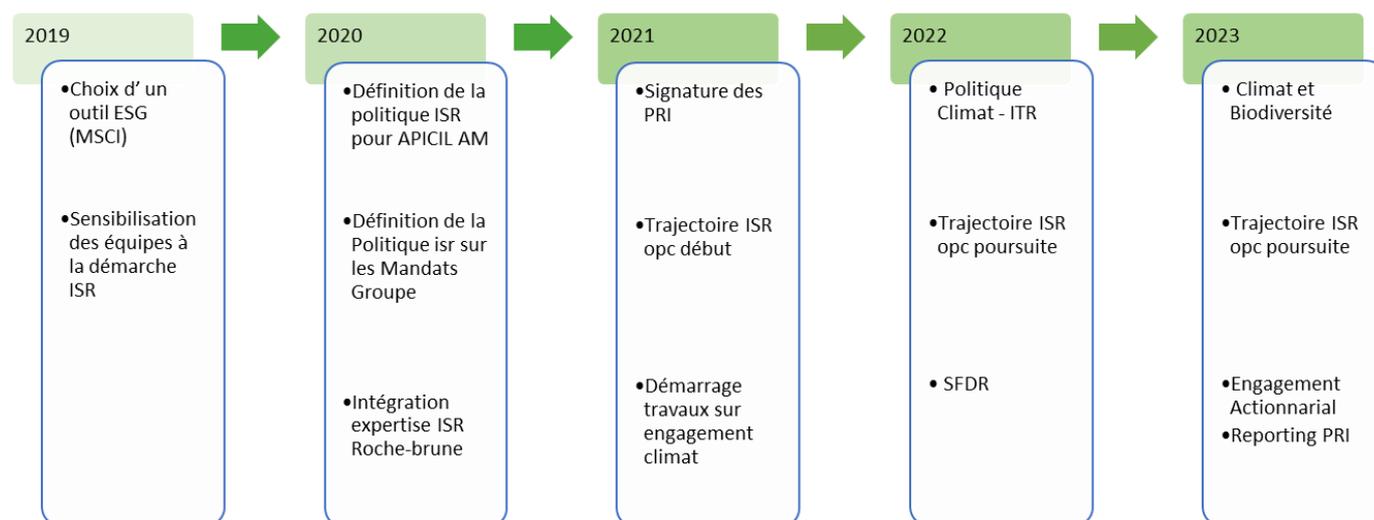
La société de gestion Apicil AM

Apicil AM est le fruit de la réunion des équipes de gestion financière d'Apicil, de GRESHAM en 2018 et de Roche-Brune en 2020. Roche-Brune, spécialisée en gestion action active, a initié une démarche ESG depuis 2009.

Apicil AM – ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT (LEC)

28 juin 2024

Apicil AM est spécialisée dans la gestion obligataire et actions sous différentes enveloppes (mandat/OPC) et stratégies. Apicil AM gère d'une part des actifs pour le compte du groupe APICIL dans le cadre de mandats et fonds dédiés et d'autre part des OPC ouverts commercialisés en interne (UC notamment) et en externe. L'encours global est d'un peu plus de 9,28 Milliards au 31/12/2023.



Source : Apicil AM, au 31/12/23

L'année 2023 est marquée par les jalons suivants :

- Renouvellement de nos labels : Label ISR, Label Greenfin, Label Relance et Label Finansol.
- Cycle de formation de l'ensemble des collaborateurs et direction (SFDR- Taxonomie- métriques Climat- Biodiversité).

1. Démarche générale au niveau de l'entité

1.1 Gouvernance

Un comité ISR transverse semestriel anime le dispositif et définit les plans d'actions. Il réunit le Directeur Général, le Responsable de la Gestion, le coordinateur ISR (la Secrétaire Générale d'Apicil AM), les analystes ESG, les responsables de pôles de gestion, et le RCCI. Il a pour objet de fixer les jalons de déploiement de la démarche ISR, d'évoquer toute analyse spécifique, de coordonner les interactions avec le Groupe et les prestataires, de faire évoluer les critères, le reporting client.

Les comités de gestion spécialisés intègrent un volet ISR dans le cadre de la validation des émetteurs. Un comité ISR mensuel a été mis en place en 2021 pour suivre les controverses, les évolutions de notation.

1.2 Objectif de mixité

Les équipes de gestion d'Apicil AM comportent 2 femmes sur 13 personnes au total fin 2023. La société cherchera à équilibrer les effectifs pour des profils de candidats similaires.

1.3 Trajectoire ISR

Apicil AM se fixe des jalons de progression dans sa démarche ESG tant en termes de couverture des actifs que de formation de ses collaborateurs et renforcement des moyens. En 2024 l'engagement actionnarial (collaboratif et/ou individuel) sera renforcé autour des enjeux clés ESG identifiés par Apicil AM.

Statut des Actions

| Nature | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---------------------------------|--|---|---|
| Définition de la politique ISR APICIL AM | | | renforcement des exclusions charbon | Renforcement de la politique biodiversité |
| Nb de d'OPC ouverts avec une gestion ISR | 2 OPC ISR | 7 OPC ISR | 10 OPC ISR | 13 OPC ISR |
| Nb d'OPC labélisés | 2 OPC | 4 OPC | 6 OPC | 6 OPC |
| Reporting ISR | OPC ISR | opc isr et déploiement mandat/OPC dédiés | reporting SFDR PAI (entité/OPC/Mandats) | |
| Calcul Notation ESG | sur périmètre OPC ISR | | | |
| Politique Vote | | extension sur l'ensemble des OPC | abaissement des seuils sur OPC ISR | Renforcement de la politique |
| Engagement émetteur | | | | Engagement collectif |
| Métriques Climat suivies | Intensité Scope 1&2 sur opc ISR | Intensité Scope 1&2 sur opc ISR | Intensité et Empreinte carbone 3 scopes ITR cvar | |
| Politique Climat | Métriques intensité carbone | Analyse et choix outil | Mesure alignement des portefeuilles à la trajectoire 2° (ITR) - renforcement des exclusions | |
| Politique Biodiversité | | | choix prestataire IcebergDataLab | Mesure de l'empreinte biodiversité |
| PRI | | Adhésion | | 1er Reporting PRI |
| Intégration des risques ESG dans la Politique de Risque | | | Contrôles et cartographie ESG | |
| Intégration des risques ESG dans les Due Diligence | | | | |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

Avancement

| |
|----------|
| Avancé |
| En cours |
| A venir |

1.4 Critères d'analyse ESG

EXCLUSIONS

Pour les émetteurs privés il s'agit :

- Des Sociétés non conformes au Global Compact
- Des Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo¹ *
- Des Sociétés ayant des liens avec les armes controversées
- Des sociétés dont l'activité Divertissements pour adultes (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- Des sociétés dont l'activité Jeux d'argent (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- Des sociétés dont l'activité dont l'activité Tabac (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- Des sociétés dont la production d'énergie thermique au charbon (> 10% du Chiffre d'Affaires)
- Des sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles au-delà d'un seuil (> 10% du Chiffre d'Affaires)
- Des sociétés présentant l'un des critères (Urgewald's GCEL)
- Disposant d'une capacité de production d'électricité à part de charbon thermique supérieure à 10GW de production
- Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an
- Investissant dans les entreprises qui développement de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales)

Du plus Apicil AM s'engage formellement à une sortie définitive du charbon à l'horizon 2030.

CRITERES D'INTEGRATION ESG

Au sein d'Apicil AM les OPC ayant une gestion active (faisant peu ou pas référence à un indice) utilisent une approche best-in-universe (approche absolue de la notation), les OPC ayant une gestion

¹*s'applique à l'ensemble des sociétés de gestion françaises

plus benchmarkée (sectorielle ou géographique) utilisent une approche best-in-class (approche relative par secteur).

Ces approches visent un taux d'exclusion a minima de 20%.

CONTROVERSES

Les émetteurs présentant des niveaux des controverses graves sont exclus des investissements des OPC déployant la démarche ISR.

Concernant les mandats du Groupe Apicil, les paramètres de la politique ISR peuvent différer et sont consultables sur le site du Groupe.

Performance ESG Apicil AM

La prise en compte des critères ESG par Apicil AM lui permet de réduire son exposition aux risques et d'améliorer ainsi l'empreinte ESG de ses investissements. Les indicateurs par pilier pour l'exercice 2023 de la société sont repris dans le tableau ci-dessous.

| Note par pilier | OPC | Fonds fermés | Apicil AM | OPC | Fonds fermés | Apicil AM |
|------------------|------|--------------|-----------|--------|--------------|-----------|
| Note ESG globale | 7,10 | 6,60 | 6,74 | 95,09% | 86,73% | 88,94% |
| Note E | 6,45 | 5,79 | 5,96 | 73,73% | 76,64% | 75,87% |
| Note S | 5,94 | 6,31 | 6,21 | 73,73% | 76,64% | 75,87% |
| Note G | 6,24 | 6,36 | 6,33 | 73,73% | 76,64% | 75,87% |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

1.5 Périmètre ESG – liste des produits ISR

La démarche d'intégration ESG couvre globalement au 31/12/2023 près de 89% des encours de la gamme sous gestion. Les articles SFDR 8 ont représenté quant à eux 16% des actifs de la société de gestion .

| | Encours | Intégration de critères ESG | Exclusion ESG | Classification SFDR | Labels |
|--|-------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------|---|
| Aliquis Convictions | 333 167,92 | Oui | Oui | 8 | |
| Apicil Haut Rendement 2027 | 75 110 741,12 | Oui | Oui | 8 | |
| Capital Prudence | 10 570 331,78 | Oui | Oui | 8 | |
| Roche-Brune Europe Valeurs Responsables | 39 978 065,42 | Oui | Oui | 8 |  |
| Roche-Brune Euro PME Responsables | 29 012 496,13 | Oui | Oui | 8 |   |
| Roche-Brune Euro Valeurs Responsables | 94 785 367,79 | Oui | Oui | 8 |  |
| Roche-Brune PME 2024 | 5 985 285,59 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Alimentation | 1 856 218,05 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Allemagne ISR | 1 214 948,02 | Oui | Oui | 8 | |
| Stratégie Consommation - Luxe & Low Cost | 696 297,57 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie EuroCovered Actions Matieres Premières | 17 410 079,59 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Euro ISR Sicav | 119 901 284,70 | Oui | Oui | 8 | |
| Stratégie France | 1 819 096,80 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie France Equilibre | 1 689 078,29 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie France ISR | 117 131 207,30 | Oui | Oui | 8 | |
| Stratégie Haut Rendement 2025 | 115 637 814,40 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Indice Grande-Bretagne | 4 778 443,48 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Indice Japon | 17 702 812,11 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Indice Or | 17 301 416,51 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Indice Pierre | 2 591 110,03 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Indice USA | 161 390 557,20 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie International | 3 255 708,76 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Monde | 185 615 441,70 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Monde Défensif | 81 590 727,96 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Monde Equilibre | 135 090 968,10 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Obligation Durable | 60 318 663,28 | Oui | Oui | 8 |  |
| Stratégie Patrimoine Solidaire | 1 460 767,00 | Oui | Oui | 8 |  |
| Stratégie Rendement Responsable | 247 641 710,90 | Oui | Oui | 8 |  |
| Stratégie Santé | 55 329 956,85 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Techno | 139 579 328,90 | Non | Non | 6 | |
| Stratégie Télécom | 8 451 048,85 | Non | Non | 6 | |
| Mandats et fonds dédiés du groupe Apicil | 7 461 939 855,00 | Oui | Oui | 6 | |
| Total | 9 217 169 997,10 | | | | |

Source : Apicil AM 31/12/2023

1.6 Recours à des fournisseurs

Analyse ESG

Apicil AM utilise des données extra-financières issues de la plateforme MSCI ESG et Gaia (Ethifinance) pour évaluer les émetteurs sur les axes E/S/G. Elles incluent des indicateurs, des notations et des informations descriptives sur l'activité des émetteurs. Les enjeux ESG incluent une mesure de la vulnérabilité au changement climatique.

Module Climat

Apicil AM a complété en 2022 son analyse ESG en souscrivant au module Climat de MSCI avec les calculs de trajectoire 2° ainsi que l'évaluation des risques physiques et de transition au travers de la CVaR (stress climatique)

Module Biodiversité

En fin d'année 2022, le prestataire Iceberg Datalab a été retenu dans le cadre des mesures d'impact et dépendance des émetteurs à la biodiversité.

Vote en AG

Apicil AM est assistée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats et fonds dédiés du Groupe Apicil. Ces derniers conseillent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.

1.7 Méthodologie de notation

MSCI ESG

La méthodologie MSCI ESG est basée sur une évaluation des risques et opportunités portés par l'entreprise dans ses dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

L'analyse effectuée par MSCI ESG, et la notation qui en découle, cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts non anticipés qui pourraient apparaître à moyen/long terme pour une entreprise liés à des enjeux ESG non maîtrisés ?
- Quels enjeux ESG représentent des opportunités futures ?

Et plus spécifiquement :

- Quels sont les risques/opportunités clés ?
- Quelle est le degré d'exposition aux risques ESG ? Comment ce risque est-il géré ? Comment l'entreprise se situe par rapport à ses pairs (secteurs) ?

La méthodologie de notation repose sur l'identification des enjeux clés type pour chaque dimension E, S, G d'une entreprise. Au départ une trentaine d'enjeux sont identifiés (voir tableau page suivante).

Ces enjeux clés différents d'un secteur et d'une entreprise à l'autre (le traitement des déchets sera ainsi prépondérant sur une entreprise du secteur de la chimie, le financement de la transition énergétique le sera pour le secteur financier). Finalement, une dizaine de thématiques est retenue et celles-ci pondérées pour évaluer les risques et expositions.

Les étapes de la notation peuvent se résumer ainsi :

1. Mesure des expositions aux risques E/S/G
2. Mesure de la couverture de ces risques par l'entreprise sur chaque pilier
3. Evaluation des opportunités du secteur et de la saisie de ces opportunités par l'entreprise
4. Existence de pratiques contestables (controverses) ? Un cas de controverse est défini comme une situation en cours dans laquelle les opérations et/ou les produits d'une entreprise auraient un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance (violations des réglementations applicables, de normes internationales, litiges, pratiques anti concurrentielles...).

| Piliers | Thèmes | Enjeux |
|---------------|--------------------------------|---|
| Environnement | Changement climatique | Emissions carbone de l'entreprise (scope 1, scope 2 et scope 3) |
| | | Empreinte carbone des produits |
| | | Vulnérabilité liée au changement climatique |
| | | Financement des activités ayant un impact environnemental |
| | Ressources naturelles | Biodiversité et utilisation des sols |
| | | Extraction des matières naturelles |
| | | Pression et gestion de l'eau |
| | Pollution et déchets | Déchets électroniques (production et gestion) |
| | | Emballages et déchets liés |
| | | Emissions toxiques et traitement des déchets |
| | Opportunités environnementales | Opportunités dans les technologies vertes |
| | | Opportunités dans les constructions vertes |
| | | Opportunités dans les énergies renouvelables |
| Social | Capital humain | Santé et sécurité au travail |

| | | |
|---------------------------|------------------------------------|---|
| | | Développement du capital humain (attirer, retenir et développer les talents) |
| | | Gestion de la main d'œuvre |
| | | Chaîne d'approvisionnement (respect des normes sur les conditions de travail) |
| | Fiabilité des produits | Sécurité chimique |
| | | Protection des consommateurs (qualité des produits, prix équitable...) |
| | | Risque démographique et santé |
| | | Protection et sécurité des données |
| | | Investissement responsable |
| | Opposition des parties prenantes | Relation avec les communautés locales |
| | | Approvisionnement controversé |
| | Opportunité dans le domaine social | Accès aux moyens de communication |
| | | Accès aux services financiers |
| | | Accès aux soins |
| | | Opportunité dans le domaine de l'alimentation et de la santé |
| | Gouvernance | Gouvernance de l'entreprise |
| Politique de rémunération | | |
| Actionnariat | | |
| Présentation des comptes | | |

Source : MSCI ESG, Octobre 2023

La résultante de ces étapes donne une notation sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellent) transposé enfin en lettre.

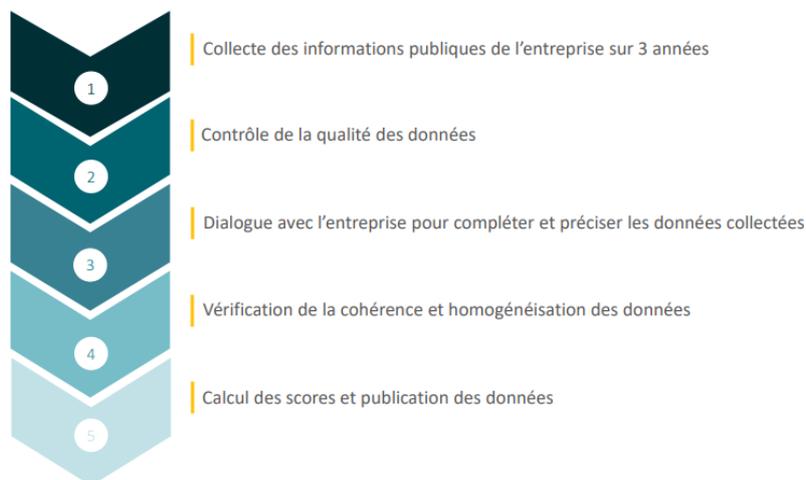
| Notation | Score final ajusté de l'industrie |
|----------|-----------------------------------|
| AAA | 8,6 – 10,0 |
| AA | 7,1 – 8,6 |
| A | 5,7 – 7,1 |
| BBB | 4,3 – 5,7 |
| BB | 2,9 – 4,3 |
| B | 1,4 – 2,9 |
| CCC | 0,0 – 1,4 |

Source : MSCI ESG

GAIA

L'univers noté par Gaïa Research en 2023 inclut toutes les sociétés cotées sur les marchés des pays développés européens, dont la capitalisation est comprise entre 150 millions et 10 milliards d'euros, ainsi que les composantes du CAC Mid & Small. Les notations ESG de Gaïa Research consistent à estimer à quel point les entreprises évaluées prennent en compte les enjeux ESG qui leur sont matériels. Le référentiel de notation est composé d'indicateurs ESG, dont le nombre dépend du macro-secteur de l'entreprise évaluée : Industrie, Distribution et Service. Ces indicateurs sont ensuite répartis en quatre thématiques (Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes). L'agence de notation extra-financière fournit pour chaque émetteur une note ESG globale qui est la moyenne pondérée des notes des thématiques. Le facteur de pondération est fonction de plusieurs critères (disponibilité des données, tendance, valeur absolue). La note globale est la moyenne pondérée des notes des thématiques. Cette évaluation se traduit par un score absolu sur 100.

 Les différentes étapes du processus de notation



Source : Gaia Research

| Pilier Environnement | Pilier Social | Pilier Gouvernance | Pilier Parties prenantes externes |
|--|---------------------------------------|---|---|
| Politique environnementale et système de management | Caractéristiques et politique sociale | Risque de dilution des actionnaires minoritaires | Relation avec les fournisseurs |
| Energie et GES | Conditions de travail | Composition des instances de gouvernance | Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits |
| Eau, air, sols et déchets | Développement des compétences | Fonctionnement des instances de gouvernance | |
| | Egalité des chances | Rémunération des dirigeants et administrateurs | |
| | Santé-sécurité | Ethique des affaires | |
| | | Politique RSE, enjeux extra-financiers et mise en oeuvre de la DPEF | |

Source Apicil AM, 2023

1.8 Information des porteurs

Un reporting ISR spécifique est tenu à disposition trimestriellement des clients pour les fonds présentant une démarche ISR.

Il contient

- La note ESG globale de l'OPC et de son benchmark
- Le taux de sélectivité en cas de mise en place de filtre ISR

Apicil AM – ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT (LEC)

28 juin 2024

- La proportion et le nombre d'émetteurs couverts par l'analyse
- Des indicateurs d'impact suivis pour les OPC labellisés
- Des métriques carbone sur les 3 scopes
- Un rappel de la méthodologie
- Les meilleures et plus basses notes des émetteurs en portefeuille et les variations par période

Pour les fonds labellisés, le code de transparence AFG est également complété et mis à disposition des investisseurs sur notre site internet.

[Nos fonds - APICIL Asset Management \(apicil-asset-management.com\)](https://www.apicil-asset-management.com)

1.9 Adhésion à des chartes et labélisation

Apicil AM a adhéré aux PRI en 2021. Le PRI (Principles for Responsible Investment) est une charte engageant les investisseurs internationaux, à respecter des principes « responsables » dans leur politique d'investissement. Par la constitution, la promotion et l'application de cette charte, les signataires entendent contribuer à un système financier globalement plus durable.

Par ailleurs la volonté d'engagement se traduit par une stratégie de certification

- Label GREENFIN sur le fonds Stratégie Obligations durables lancé en 2021. Ce label a été officiellement lancé en 2015, le label transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC) a changé de nom en juin 2019 pour se dénommer Greenfin. Il a pour objectif d'orienter une partie de l'épargne vers la transition énergétique et écologique et ce sur le plan français, mais aussi européen. Le label a pour ambition de couvrir une large gamme de fonds d'investissement dédiée au financement de l'économie verte.
- label FINANSOL sur le fonds Stratégie Patrimoine Solidaire lancé en 2021. Ce label a été créé en 1997, Finansol est le label pionnier de la finance solidaire. Il a pour objectif de distinguer les placements d'épargne solidaire des autres produits financiers. Chaque produit d'épargne solidaire doit respecter une série de critères dont la solidarité et la transparence. Le label garantit le financement de projets sociaux ou environnementaux par le biais de l'argent placé ou par le biais des revenus de cette épargne.
- le label ISR sur les fonds Roche-brune Euro Valeur Responsable et Europe Valeurs Responsables. En 2022, les fonds Rochebrune PME Responsable et Stratégie Rendement Responsable ont été labellisés. Le label lancé en 2016 par l'État français, il formalise le souhait de nombreux intervenants du secteur de rendre plus lisible le concept d'investissement socialement responsable.

2. Informations relatives aux moyens internes de l'entité

Moyens humains :

La Direction et tous les collaborateurs sont impliqués dans le déploiement de la démarche ISR : gestion, commerciaux, compliance, data.

Ci-dessous la répartition estimée du temps consacré à l'investissement socialement responsable.

| Equipe | Temps alloué ISR | Nombre de personnes | ETP |
|----------------------------|------------------|---------------------|--------|
| Equipe gestion action | 20% | 3 | 0,6 |
| Equipe gestion taux | 25% | 3 | 0,7 |
| Equipe gestion diversifiée | 18,33% | 4 | 0,7332 |
| Equipe gestion mandat | 25% | 2 | 0,5 |
| Analyste ISR | 100% | 2 | 2 |
| Compliance / risque | 17% | 3 | 0,51 |
| Reporting | 20% | 5 | 1 |
| Data Management | 30% | 4 | 1,2 |
| Middle OPC | 0% | 4 | 0 |
| Juridique | - | - | - |
| Commercial | 15% | 3 | 0,45 |
| Direction | 0% | 2 | 0 |
| total | | 33 | 7,0932 |
| part des etp en % | | | 21,49% |

Source : Apicil AM 31 / 12 /2023

Moyens techniques :

- Plateforme MSCI d'analyse ESG
- Plateforme de vote ISS et PROXINVEST
- Solution Climat MSCI c production des métriques, trajectoire 2° et stress climat
- Solution SFDR MSCI : reportings SFDR

Conseils, certification et formations :

- Des conseils (notamment le cabinet EthiFinance) ont accompagné la société dans le cadre du déploiement de sa stratégie OPC (fond green bond)
- Les administrateurs, la direction et les collaborateurs de tous les métiers sont formés régulièrement à l'ISR. En 2023, un nouveau cycle de 12 heures de formation a été réalisé avec 6 volets abordés
- La réglementation durable : SFDR et taxonomie
- Les enjeux climats : métriques, stratégies de décarbonation, le marché du carbone
- Le concept de biodiversité

Par ailleurs la certification ESG en finance durable des collaborateurs fait partie désormais des objectifs annuels (fonction gestion, risques, reporting...)

Toutes les actions menées sur le domaine ISR sont développées au point 1.3 (trajectoire ISR).

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Connaissances et compétences

Les dirigeants exécutifs sont constitués du Directeur Général de la Société, par le Directeur de la Gestion en charge du déploiement de la stratégie ISR et de la Secrétaire Général en charge de la coordination du déploiement ISR au sein de la société et en lien avec le Groupe. Les dirigeants sont pleinement impliqués, notamment par la participation au comité ESG mensuel et au comité de gouvernance ISR semestriels. Ils se prononcent sur les évolutions des moyens engagés.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes expérimentées dans le domaine de la finance et de l'assurance. Les administrateurs représentant les entités du Groupe sont pleinement investis dans le déploiement de la politique RSE du Groupe. Ils valident annuellement la politique ISR et sont informés lors de chaque Conseil d'Administration du suivi de la trajectoire.

Comité de direction

| Nom | Poste | Expériences professionnelles | Formations et diplômes |
|-------------------|---------------------------|--|---|
| Philippe Barret | Directeur Général | Directeur Général du Groupe APICIL Groupe Malakoff, Directeur Général Adjoint Reunica, Directeur Général Adjoint | Diplôme Actuaire (IAF) Diplôme ENSAE (École nationale de la statistique et de l'administration économique) |
| Camille BARBIER | Directeur Général Adjoint | Salamandre AM, Fondateur CIO Ecofi, Gérant Obligataire Twenty First Capital, Directeur des Gestions | Master Banque et Finance de l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne |
| Nathalie TRIBOLET | Secrétaire Générale | Resp Conformité- risques gestion des actifs Groupe Apicil RCSI Oudart SA, Risk Manager Exane | Diplômée d'un 3e cycle en Banque & Finance de Marché à l'Université Lyon II |

Conseil d'administration

| Nom | Poste | Expériences professionnelles | Formations et diplômes |
|-----------------------|---|--|--|
| Philippe BARRET | Président | Directeur Général du Groupe APICIL Groupe Malakoff, Directeur Général Adjoint Reunica, Directeur Général Adjoint | ENSAE IAF |
| Eric Rosenthal | Directeur général adjoint Epargne & Services Financiers | W FINANCE, Directeur Général Délégué AGF South America, Life & Health Dir. | ISUP, Actuariat Université Paris VI, Maitrise de mathématiques appliquées |
| Annick de la Borderie | Administratrice indépendante | Ancienne Directrice des investissements du Groupe Mornay | diplômée de l'IECE Ecole de Commerce SFAF |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

3.2 Politique de rémunération

La part variable est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients ou le non-respect des règles de bonne conduite. La part variable attribuée au collaborateur est ainsi déterminée sur la base de critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers). Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur. Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes et externes.

Dans le cadre du règlement UE « Disclosure » (dit SFDR), les risques de durabilité sont pris en compte dans la politique de rémunération de la manière suivante :

- Pour les dirigeants : supervision de la mise en place du processus de gouvernance visant à intégrer notre démarche ESG à tous les niveaux de la société de gestion
- Pour les responsables de la gestion et les gérants (financiers et privés) : respect des processus de gestion (internes et prospectus) pour l'intégration des critères extrafinanciers dans la gestion des portefeuilles concernés,
- Pour le RCCI : réalisation de contrôles de second niveau afin de s'assurer du respect de l'ensemble des dispositions mentionnées ci-dessus et plus généralement liées aux facteurs ESG,
- Pour le Responsable des Risques : intégration des risques de durabilité dans son dispositif de gestion des risques,

- Pour les membres de l'équipe de Distribution, collecte et prise en compte des préférences de durabilité des clients et adéquation avec le marché cible,
- Pour les analystes ISR : prise en compte des critères extra-financiers dans le processus d'analyse de la valeur et participation aux votes selon notre politique d'engagement actionnarial.

La rémunération variable est influencée par les résultats d'Apicil AM. Dans le respect des contraintes juridiques et des obligations légales, la rémunération variable pourra ainsi être réduite à néant, par décision du Conseil d'Administration, si les résultats collectifs d'Apicil AM s'avèrent négatifs. Les détails de la Politique de Rémunération sont publiés sur le site Internet d'Apicil AM.

3.3 Intégration de critères ESG dans le RI du CA

Le conseil d'administration n'est pas régi à ce jour par un règlement interne.

4. Informations sur la stratégie d'engagement

Apicil AM exerce tous les droits et les devoirs que confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant les droits de vote des sociétés dans lesquelles les fonds ont une participation. Conformément à notre déontologie, ces fonctions s'exercent en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

La veille des convocations aux assemblées générales est assurée par ISS Governance. Les résolutions sont instruites et analysées par l'équipe de gestion avec le concours actif de la société ISS Governance, une agence de recommandations de vote. Enfin, les droits de vote sont exercés par l'équipe de gestion

Périmètre des entreprises et zone géographique :

| | Seuil de détention fixé par rapport au portefeuille | Zones géographiques couvertes |
|---|---|--|
| OPC ISR | Aucun | Toutes sauf la Suisse, la Suède et la Norvège |
| Autres OPC | Seuil de 1% | Toutes sauf la Suisse, la Suède et la Norvège |
| Mandats et fonds dédiés du groupe Apicil | Aucun | Europe, sauf la Suisse, la Suède et la Norvège |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

Plus d'informations (notamment sur le bilan des votes réalisés dont les votes relatifs à des résolutions ESG) sont disponibles dans le document « Politique d'engagement actionnarial » et Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial accessible sur notre site internet.

<https://www.apicil-asset-management.com/lisr-tout-naturellement/>

5. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles

Cette section présente la part des encours concernant les activités en conformité avec le règlement européen « Taxonomie » (UE) 2020/852. L'analyse présentée ci-dessous utilise les données et les méthodologies de notre fournisseur de données MSCI ESG (ces données ne sont pas accessibles librement). Dans le cadre du calcul des encours éligibles au règlement européen Taxonomie, notre fournisseur de données récupère les données publiées publiquement par les entreprises. Le périmètre de l'étude ci-dessous englobe l'ensemble des encours gérés de la société de gestion.

La taxonomie est une méthodologie de classification européenne commune qui permet de mesurer la part « verte » des activités d'une entreprise ou d'un produit financier. Lorsqu'elle sera pleinement développée et appliquée, elle permettra de comparer la contribution de différents acteurs économiques et produits financiers à la transition écologique afin d'orienter les décisions d'investissement. La taxonomie détermine si une activité économique est durable au regard de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- transition vers une économie circulaire
- prévention et contrôle de la pollution
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les activités sont considérées comme durables si elles respectent trois critères cumulatifs : contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux, ne pas causer de préjudice significatif aux cinq autres objectifs et respecter des garanties sociales minimales.

La méthodologie sur la taxonomie européenne de notre fournisseur MSCI a été conçue pour répondre au plan d'action de l'Union Européenne pour la finance durable. Cette méthodologie permet d'identifier les entreprises générant des revenus éligibles et potentiellement alignées avec les activités identifiées comme durables par la taxonomie européenne. Les revenus considérés comme éligibles à l'alignement sur la taxonomie de l'UE sont la part des revenus de l'entreprise associée aux activités considérées durables, indépendamment du fait que les revenus répondent ou non à l'un ou à l'ensemble des critères techniques de sélection. La méthodologie de calcul de l'alignement potentiel sur la taxonomie européenne développée par MSCI fournit le pourcentage de revenus provenant d'activités durables admissibles (la donnée déclarée est fournie si elle a été

transmise par l'entreprise, sinon elle est estimée). Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" (DNSH) et "Minimum Safeguard" établis par la méthodologie de la taxonomie de l'UE ne peuvent avoir de revenus alignés sur la taxonomie de l'UE.

| Poche Corporate | En valeur | | | Taux de couverture | | |
|------------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------------|--------------|-----------|
| | OPC | Fonds fermés | Apicil AM | OPC | Fonds fermés | Apicil AM |
| Part éligible à la taxonomie | 41,76% | 41,66% | 41,69% | 93,42% | 89,40% | 90,77% |
| Part alignée à la taxonomie | 5,40% | 4,26% | 4,66% | 94,51% | 90,06% | 91,58% |
| Part brune | 4,99% | 2,51% | 3,36% | 8,15% | 5,30% | 6,28% |

Source : Apicil AM, MSCI ESG, au 31/12/23

Compte tenu de la problématique liée à la disponibilité des données, les indicateurs taxonomie ont été calculés sur les deux premiers objectifs. Apicil AM travaille en ce moment avec ses équipes pour une meilleure intégration des quatre autres objectifs de la taxonomie, pour le prochain reporting.

En complément de la publication des indicateurs taxonomie, nous publions dans le tableau ci-dessous la part des obligations durables financées par Apicil AM en 2023.

| Poche Obligataire | OPC | Fonds fermés | Apicil AM |
|---|--------|--------------|-----------|
| Part verte obligataire Globale (green bond) | 10,87% | 8,77% | 9,11% |
| Part verte obligataire Corporate (green bond) | 7,92% | 8,93% | 8,76% |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

Climat :

L'objectif de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés Celsius et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

Afin de répondre à cet enjeu de limitation du réchauffement climatique, Apicil AM a formulé une stratégie climat qui s'articule autour de deux piliers, une politique d'exclusion relative aux combustibles fossiles et une évaluation de l'alignement de température et des émissions de GES des encours gérés.

Il est à noter que la société n’a pas recours à des benchmarks de transition climatique ou alignés sur l’accord de Paris.

Politique d’exclusions

Apicil AM a renforcé en 2022 ses exigences sur les secteurs les plus carbo-intensifs, soit les entreprises liées au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles. Apicil AM s’engage à une sortie totale de ses investissements sur des entreprises liées au charbon d’ici à 2030, sur la base des travaux de l’ONG Urgewald et des données transmises par nos fournisseurs de données ESG. Les politiques d’exclusions ci-dessous concernent les fonds ISR de la société de gestion soit 90% des encours gérés.

Les critères d’exclusion sur le charbon sont les suivants (cf partie 1.4 du rapport)

- Des sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles au-delà d’un seuil (> 10% du Chiffre d’Affaires)
- Des sociétés présentant l’un des critères (Urgewald’s GCEL)
- Disposant d’une capacité de production d’électricité à part de charbon thermique supérieure à 10GW de production
- Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an
- Investissant dans les entreprises qui développement de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales)

Le tableau ci-dessous représente l’exposition des encours de la société de gestion au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles.

| | Charbon | Hydrocarbures non conventionnels |
|------------------------|---------|----------------------------------|
| En % des encours gérés | 1.52% | 0.9% |
| En M€ | 141.06 | 60.88 |

Source : Apicil AM, MSCI ESG, 31/12/23

Suivi des émissions carbonées des encours gérés

De part la prise en compte des Principales Incidences Négatives dans le cadre du règlement européen SFDR, la société de gestion évalue les émissions absolues, l’empreinte carbone par million d’euros investis et l’intensité carbone par million d’euros de chiffre d’affaires de ses encours, sur les 3 scopes.

- **Émissions directes de GES (ou SCOPE 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l’intérieur du périmètre organisationnel, c’est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l’organisme comme par exemple :

combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses.

- **Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)** : il s'agit de toutes les autres émissions en aval

Les émissions de GES, exprimées équivalent CO₂, sont des données qui proviennent du prestataire des données ESG (MSCI).

| | En valeur | | | Taux de couverture | | |
|--|-----------|--------------|-----------|--------------------|--------------|-----------|
| | OPC | Fonds fermés | Apicil AM | OPC | Fonds fermés | Apicil AM |
| Intensité carbone en M€ de CA Scope 1&2 | 78,32 | 55,15 | 63,33 | 94,30% | 90,02% | 91,49% |
| Intensité carbone en M€ de CA Scope 3 | 710,41 | 584,45 | 629,39 | 94,23% | 88,47% | 90,44% |
| Emissions carbone financées Scope 1&2 (TCO ₂ eq par M€ investi) | 60,00 | 31,45 | 43,23 | 86,44% | 64,09% | 71,74% |
| Emissions carbone financées Scope 3 (TCO ₂ eq par M€ investi) | 445,08 | 312,73 | 367,32 | 86,38% | 64,06% | 71,70% |

Source : Apicil AM, MSCI ESG, au 31/12/23

Suivi de la température des encours

Afin d'évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris, nous utilisons la méthodologie ITR, Implied Temperature Rise, développée par notre prestataire MSCI ESG. Cette métrique permet d'évaluer la trajectoire de température à l'échelle du portefeuille en évaluant les trajectoires de températures des entreprises qui le compose. Cette mesure nous permet de savoir si le portefeuille est aligné avec l'objectif à long terme de l'accord de Paris².

² qui est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5 °C.

La méthodologie de l'ITR repose sur le concept de budget carbone global issu des travaux du GIEC, c'est-à-dire la quantité d'émissions que le monde peut émettre pour que le réchauffement climatique ne dépasse pas 2°C d'ici 2100. Le budget est ensuite alloué par zone géographique et secteur d'activité. Les émissions carbone des entreprises sont projetées sur la base de leurs antécédents en matière d'émissions, d'une analyse des objectifs de réduction d'émission déclarés et d'autres données spécifiques à leur secteur d'activité. Une entreprise dont les émissions projetées sont inférieures à son budget permet de réduire l'ITR, tandis que celles dont les émissions projetées dépassent le budget augmentent l'ITR. L'ITR, exprimée en degrés Celsius (°C), estime ainsi l'augmentation implicite de la température mondiale à horizon 2070 d'une entreprise si l'ensemble de l'économie avait le même niveau de dépassement ou de sous-utilisation de son budget carbone que l'entreprise (ou le portefeuille) en question.

En synthèse

- Objectif : Estimation de l'alignement de trajectoire de température d'une entreprise ou d'un portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Résultats : Une donnée exprimée en degré Celsius (°C) de réchauffement
- Couverture : Plus de 10 000 émetteurs privés
- Sources d'information : IPCC, données publiées par les entreprises, NDC étatiques (Nationally Determined Contribution)
- Horizon de projection du modèle : 2070
- Méthode : cumulative, basée sur les recommandations de la TCFD
- Hypothèses de projection : Le modèle prend pour hypothèse pour sa projection de température que l'ensemble de l'économie a le même niveau de dépassement/sous-utilisation de son budget carbone. Le budget carbone global se base sur les travaux de l'IPCC.

| ITR ³ en °C | Mesure | Taux de couverture |
|------------------------|--------|--------------------|
| 2022 | 2.2 | 23% |
| 2023 | 2.2 | 27% |

Source : Apicil AM, MSCI ESG, au 31/12/23

La température du portefeuille d'Apicil AM est restée stable entre 2022 et 2023. Apicil AM n'a pas renforcé ses investissements dans les secteurs ou les émetteurs très carbonés entre les deux exercices.

Les actions entreprises en 2023 :

- Suivi semestriel des métriques (Carbone/ITR) sur la base de la trajectoire définie au niveau de la société de gestion et au niveau des portefeuilles.

³ Au 31/12/2023, seuls les émetteurs privés sont couverts par la méthodologie ITR de MSCI ESG.

Limites méthodologique identifiées :

- L'attribution du budget propre à chaque entreprise dépend du chiffre d'affaires et de la part de marché de l'entreprise considérée, ce qui conduit la méthodologie à attribuer un plus budget carbone plus important à une entreprise qui augmenterait son activité au cours du temps. Nous assimilons cela à un « droit à polluer ».
- Le partage du budget global nécessite de nombreuses hypothèses sur la façon d'attribuer ce budget par pays, secteur puis par entreprise. Nous observons que la somme des budgets de toutes les entreprises couvertes par MSCI n'est pas égal au budget global, ce n'est pas cumulatif.
- Des objectifs de décarbonation ambitieux diminuent automatiquement les trajectoires projetées des entreprises. Cela aboutit à une forte volatilité des trajectoires de décarbonation au cours du temps.

Des informations complémentaires sur la méthodologie ITR sont disponibles publiquement sur le site de MSCI ESG : [Implied Temperature Rise – MSCI](#)

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

La préservation de la diversité biologique est cruciale pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, d'autant plus que cet enjeu est devenu particulièrement important ces dernières décennies. En effet, elle contribue fortement aux puits naturels de carbone qui sont indispensables dans la lutte contre changement climatique. Cependant, il est également crucial de reconnaître que la richesse de la biodiversité dépend aussi du climat, et que ces deux enjeux sont étroitement liés. En tant qu'investisseur engagé, l'objectif d'Apicil AM est de réduire l'empreinte environnementale de ses investissements, à travers l'application de sa politique Finance Durable qui intègre la mesure de l'empreinte biodiversité. Par ailleurs, la stratégie d'alignement d'Apicil AM s'articule autour de deux dimensions : ex-ante et ex-post des investissements.

Ex-ante :

Les enjeux liés à la biodiversité sont pris en compte dans la notation ESG des émetteurs par MSCI et GAIA. Les enjeux matériels traités sont les suivants :

MSCI

- Déforestation
- Perturbation substantielle des zones terrestres ou marines à fort enjeu
- Impact des activités sur des zones protégées et/ou riches en biodiversité

GAIA

- Impact des activités sur des zones protégées et/ou riches en biodiversité
- Diagnostic biodiversité (évaluation des impacts et de la dépendance des activités de l'entreprise)

L'évaluation porte notamment sur l'analyse des activités situées dans des zones géographiques aux écosystèmes très/modérément fragiles et/ou présentant un potentiel élevé de perturbations des zones terrestres et marines. Les notes biodiversité obtenues sont ainsi intégrées, dans la note ESG globale de l'émetteur et dans des proportions différentes selon le secteur d'activité. Ces scores ESG sont ensuite utilisés par Apicil AM dans la construction de ses univers investissables.

Ex-post :

En 2023, Apicil AM a souhaité renforcer son analyse environnementale et s'est dotée d'indicateurs Biodiversité du prestataire de données Iceberg Data Lab. L'utilisation de ces indicateurs plus robustes permettent de traiter plus explicitement la question de la perte de la biodiversité. A travers cette analyse approfondie, Apicil AM souhaite ainsi mesurer son empreinte biodiversité et identifier par ailleurs les secteurs ou les émetteurs les plus risqués.

Iceberg Data Lab fournit le Corporate Biodiversity Footprint (CBF) qui est un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises. Cet outil modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats.

- Changement d'utilisation des terres : l'occupation, la transformation, l'augmentation, l'empiètement et la fragmentation.
- Changement climatique : dû aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Pollution atmosphérique : perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement)
- Pollution de l'eau : Ecotoxicité des eaux douces avec la libération de composés toxiques dans l'environnement et l'enchevêtrement de matières plastiques.

Ces pressions sont calculées tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise, en évaluant ses processus, ses produits et ses chaînes d'approvisionnement. Cette analyse se résume par l'indicateur CBF en tant que mesure absolue exprimé en $- km^2.MSA$, où le MSA^4 représente l'abondance moyenne des espèces qui mesure l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état initial. Par exemple, une zone avec un MSA de 0 % signifie qu'elle a complètement perdu sa biodiversité d'origine. L'unité de mesure de l'empreinte biodiversité la plus utilisée est le $- km^2.MSA$ qui correspond à l'empreinte annuelle d'une entité sur la biodiversité.

CBF Capital Employed

| Taux de couverture ⁵ | Empreinte biodiversité relative |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 72% | -0,089 $km^2.MSA/M€$ |

Source Apicil AM, 31/12/2023

Interprétation $-0,089 km^2.MSA/M€$: Pour 1 M€ investi, Apicil AM a contribué à une perte moyenne de $0,089 km^2$ de surface vierge.

⁴ Mean Species Abundance ou Abondance Moyenne des Espèces.

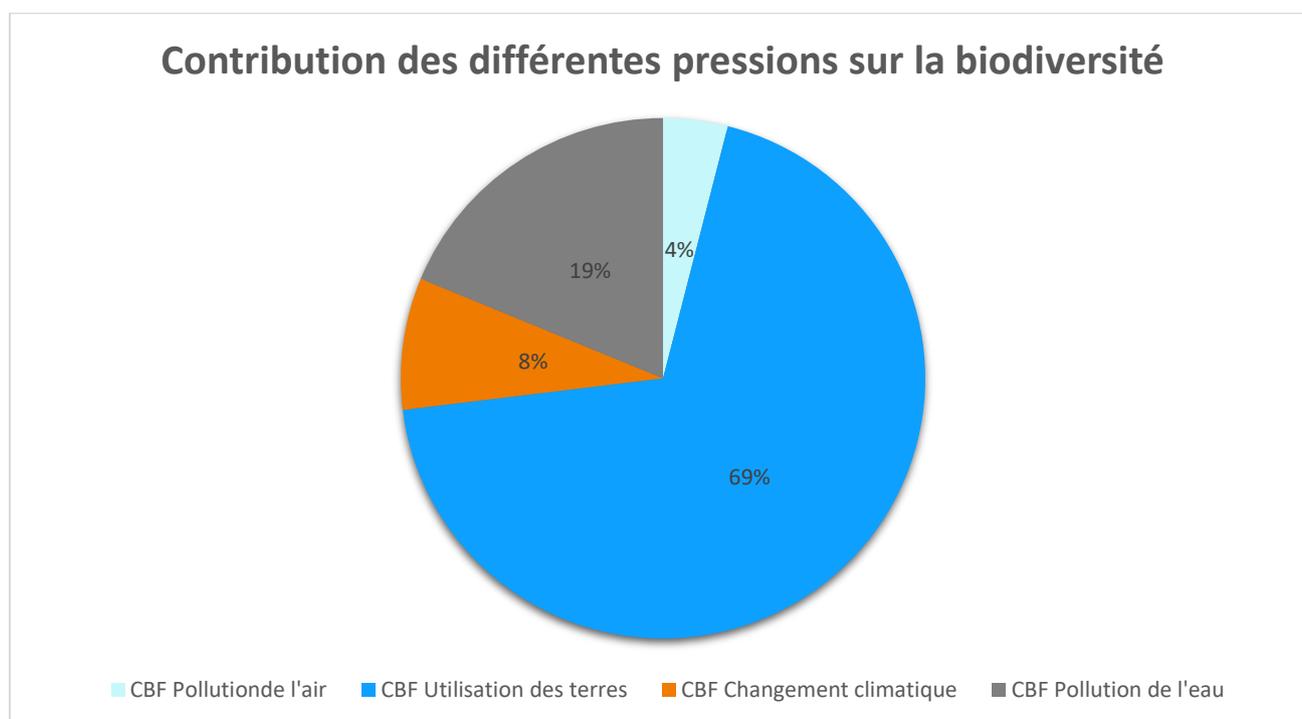
⁵ Le taux couverture est calculé sur la poche Corporates. Cependant, ce taux est de 31% sur le total des encours soit 2,859 milliards €.

| Secteur | Contribution sectorielle | CBF km ² .MSA/M€ |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Bank | 26,66% | -0,004536287 |
| Insurance | 8,94% | -0,000572127 |
| Transportation | 4,94% | -0,012852948 |
| Pharmaceutical | 4,57% | -0,009665564 |
| Asset Management | 4,21% | -0,004188815 |
| Software | 4,12% | -0,001447213 |
| Chemicals | 4,10% | -0,005929736 |
| Telecommunications | 4,01% | -2,84228E-05 |
| Power | 3,91% | -0,000564271 |
| Financial Services | 3,76% | -0,000382523 |
| Electronics | 3,62% | -0,001371138 |
| Automotive & Logistics | 3,62% | -0,001551041 |
| Food | 3,55% | -0,02854573 |
| Construction & Real Estate | 3,34% | -0,001679131 |
| Oil & Gas | 3,29% | -0,002622649 |
| Electrical Equipment | 2,41% | -0,001615777 |
| Textiles | 2,36% | -0,00423104 |
| Beverages | 1,20% | -0,000839865 |
| Metals & Mining | 1,16% | -0,001226096 |
| Household goods | 1,16% | -0,001829934 |
| Industrial Equipment | 0,95% | -0,00052847 |
| Healthcare | 0,87% | -0,000304891 |
| Internet & Data | 0,86% | -6,80433E-05 |
| Materials | 0,49% | -0,000307587 |
| Services | 0,44% | -1,97935E-05 |
| Media | 0,34% | -1,15091E-06 |
| Defense | 0,31% | -0,000320236 |

| | | |
|----------------------------|-------|--------------|
| Waste | 0,26% | -0,000102247 |
| Retail and Wholesale | 0,23% | -0,001068484 |
| Tobacco | 0,13% | -0,000204919 |
| Paper and Forest | 0,07% | -0,000396953 |
| Thriffs & Mortgage Finance | 0,06% | -4,77858E-07 |
| Leisure | 0,03% | -2,56175E-08 |
| Hotel and accomodation | 0,01% | -5,91346E-06 |

Source Apicil AM, 31/12/2023

Le secteur financier est le plus gros contributeur de l’empreinte biodiversité moyenne en termes de pondération et le secteur Food en termes d’impact.



Source APICIL AM, 31/12/2023

Comme indiqué ci-dessus, quatre pressions principales contribuent à l'empreinte biodiversité d'une entité. L'analyse réalisée sur les actifs de la société de gestion au 31/12/2023 montre clairement que l'usage des sols est la pression qui contribue le plus à l'impact sur la biodiversité. Par rapport à l'année précédente, la contribution de la pression " changement climatique " est passée de 19% à 8%, en raison d'une part des changements méthodologiques opérés par le fournisseur de données, qui a révisé un certain nombre de paramètres de son modèle d'estimation, et d'autre part de la réduction de l'exposition des investissements d'Apicil AM au secteur pétrolier et gazier (5% en 2022 vs 3% en 2023). Compte tenu du niveau de maturité des données disponibles sur la biodiversité et de l'absence actuelle de trajectoire d'alignement concernant la biodiversité, Apicil AM poursuivra son travail

Apicil AM – ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT (LEC)

exploratoire avec les données du CBF et d'autres indicateurs pertinents afin de mesurer et de suivre son impact sur la biodiversité.

7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :

Le processus d'identification et d'évaluation des risques ESG passe par le process d'intégration ESG dans les investissements au travers :

- a. Des notes ESG et de leur suivi
- b. Des controverses
- c. Des exclusions

Apicil AM travaille actuellement sur la définition des risques ESG inhérents à ses activités afin de compléter sa cartographie des risques.

Cette cartographie sera mise à jour selon une fréquence annuelle.

Les risques de durabilité sont appréhendés selon plusieurs axes :

1. exposition potentielle par nature de risque
2. impact financier sur les portefeuilles de l'exposition au risque climatique (risque physique (dommage au bien) et risque de transition)
3. mesure du degré de dépendance des émetteurs et portefeuilles à la biodiversité

1/ Elle se fonde pour les émetteurs privés sur **une approche sectorielle des expositions** qui identifie les risques matériels liés à l'activité. Elle est centrée sur les risques environnementaux. (vulnérabilité au changement climatique, dépendance aux ressources naturelles, impact des pollutions). Il ressort une exposition plus importante sur les OPC que les mandats à des risques environnementaux et logiquement concentré sur la gamme sectorielle. Les risques captés peuvent être des risques exogènes (raréfaction d'une ressource) ou endogène à l'émetteur (pollution)

Sur les titres souverains, l'approche sur les états combine la notation MSCI, un indice de corruption et un indice de développement des états pour identifier les risques essentiellement sociaux. Tous les investissements sont réalisés sur les états appartenant à **l'OCDE ou l'UE**. Cette organisation de coopération et de développement s'assure du respect d'un certain nombre de critères économiques (climat des affaires et développement) lors de l'adhésion.

2/ un mesure des risques physiques et de transition au travers de la CVaR

Apicil AM s’appuie sur la *Climate VaR* (CVaR) de MSCI ESG⁶ qui est une mesure du risque permettant d’estimer le montant de la perte due au changement climatique au sein d’une entreprise, d’un portefeuille ou d’un marché financier dans un horizon d’investissement spécifique.

MSCI ESG Research utilise une méthodologie hybride top-down et bottom-up pour calculer les risques (expositions des biens aux risques météorologiques extrêmes) et les opportunités liés au changement climatique (expotential des technologies « low carbon »).

2 types de risques sont appréhendés

- Le risque physique modélisation des impacts physiques liés à l’augmentation des niveaux de GES et de l’utilisation des ressources naturelles. Ces coûts mesurent l’impact des dommages sur les installations des entreprises et des interruptions d’activité.
- Le risque de transition : utilisation des prix du carbone pour estimer le coût de décarbonation des émetteurs compte tenu des politiques d’engagement des états de réduction des gaz à effet de serre

En synthèse

Objectif : Cela se traduit par une estimation **de la perte (ou gain) potentielle de valeur d’un émetteur ou portefeuille sur un horizon de temps cumulé**

- Résultats : perte ou gain exprimé en % de la valeur de marché du portefeuille
- Couverture : Plus de 22 000 émetteurs privés
- Sources d’information-scénario : le choix du scénario « REMIND » a été fait, utilisé par le NGFS (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System) selon les recommandations de l’EIOPA pour les risques de transition et un scénario agressif pour les risques physiques. Nous évaluons et analysons chaque année la CVaR de la société et des fonds selon les scénarios cités
- Horizon de projection du modèle : projection sur 15 ans des coûts climatiques et revenus « verts » et extrapolation sur l’horizon.

Pour évaluer la CVaR du fonds, le tableau ci-dessous résume l’impact sur la valorisation du portefeuille de scénarios de trajectoire 1.5° désordonné et ordonné et d’un scénario 2°.

| Année | Scénarios | REMIND 1,5° DISORDERLY | REMIND 1,5° ORDERLY | REMIND 2° NFGS DISORDERLY |
|-------|------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 2023 | Risque Physique (Aggressive) | -9.25% | -9.25% | -9.25% |
| | Risque Transition | -13.29% | -11.37% | -4.80% |

⁶ Méthodologie disponible [Climate Value-at-Risk \(msci.com\)](https://www.msci.com/climate-value-at-risk)

| | | | | |
|--|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Aggregated Climate VaR | -22.54% | -20.62% | -14.04% |
|--|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|

Source : Apicil AM, MSCI ESG, au 31/12/23

Nous détaillons ci-dessous les résultats du scénario 1,5° disorderly.

Scénario REMIND 1,5° disorderly, risques physiques agressifs

Sur les risques de transition, nous observons que le risque provient majoritairement du scope 3 (-8.22% de contribution absolue à la Climate VaR), tandis que les opportunités liées à la technologies contribuent positivement à hauteur de +3,45%. Nous observons que ce sont les entreprises du secteur de l'énergie qui impacte le plus négativement la CVaR, sur le risque de transition. Au niveau des pays, nous observons que le pays le plus à risque pour le scénario de transition est les Etats-Unis (USA). La contribution des USA aux risques de transition du portefeuille est passée de -1.55% en 2022 à -3.07% en 2023. Cette hausse est expliquée d'une part par le renforcement des encours USA (14% de plus qu'en 2022), et, d'autre part par le retard des USA dans la gestion des enjeux climatiques.

7.1 KEY TRANSITION RISK COUNTRIES/REGIONS



#1 TRANSITION RISK COUNTRY/REGION: UNITED STATES

In the context of this portfolio, United States is the country/region where MSCI ESG Research has found the most risks from the transition to a low carbon economy. The tables below illustrate policy risk and technology opportunities and the table to the right reflects the risks aggregated for United States.

| Climate VaR Contribution Transition Scenarios |
|--|
| -3.07% |

Climate Change Mitigation Actions

The United States intends to achieve an economy-wide target of reducing its greenhouse gas emissions by 26%-28% below its 2005 level in 2025 and to make best efforts to reduce its emissions by 28%.

| MSCI estimated GHG level in 2023 | MSCI estimated BAU GHG level in 2038 | Target GHG level in 2038 |
|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 6,572.84 Mt CO ₂ /year | 6,438.00 Mt CO ₂ /year | 4,700.00 Mt CO ₂ /year |

| Emissions used for threshold of entry into force of the Paris Agreement (2015) | | |
|--|--------------|----------------|
| In million tCO ₂ e | Global share | Emissions year |
| 6,336 | 17.89% | 2013 |

Cas des USA, source : MSCI ESG, au 31/12/2023

Sur les risques physiques, nous observons que le risque majeur provient des chaleurs extrêmes avec une contribution absolue négative de -5.42%. Nous observons que ce sont les secteurs de la grande distribution, des services à la collectivité et de l'énergie qui sont les plus impactés par les risques physiques. Les lieux géographiques les plus vulnérables sur les risques physiques sont Singapour (activités d'Exxon Mobil, vulnérabilité au risque de chaleur extrême), Italie (activité d'ENI, vulnérabilité au risque d'inondation côtière) , Arabie Saoudite (activité d'Exxon Mobil, vulnérabilité

au risque de chaleur extrême), Pays Bas (activité d'Exxon Mobil, vulnérabilité au risque d'inondation côtière).

7.2 KEY PHYSICAL RISK COUNTRIES/REGIONS



#1 PHYSICAL RISK COUNTRY/REGION: UNITED STATES

This section displays detailed information on physical climate risk for a country/region with holdings from the portfolio. Displayed on the right hand side is the predicted cost from this country's/region's physical climate risk contributions to the portfolio as well as the physical Climate Value-at-Risk contribution.

Climate VaR Contribution Physical Scenarios

-1.42%

ASSET LOCATIONS AT RISK

The country/region map below displays the locations with the greatest physical climate risk from impacts related to the eight extreme weather hazards modeled by MSCI ESG Research until 2100. The locations are numbered and colored; this corresponds to the table below and the hazard type. Please see the legend to understand the color coding.



TOP EXPOSED LOCATIONS

The table below displays the locations with the greatest physical climate risk from impacts related to the nine extreme weather hazards modelled by MSCI ESG Research over the next 15 years. The locations are numbered, and this corresponds to the map above. The monetary impact from the extreme weather hazard for the next 15 years on this location is also displayed.

| # | Location | Company Name | Risk Type | Total Discounted Costs (mUSD) |
|---|------------------------------|---------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| 1 | Salisbury, United States | Koninklijke Ahold Delhaize N.V. | ↓ Extreme Heat | -11,202.98 |
| 2 | Columbia, United States | LA BANQUE POSTALE SA | ↓ Fluvial Flooding | -10,521.30 |
| 3 | Richmond, United States | CHEVRON CORPORATION | ↓ Coastal Flooding | -8,746.10 |
| 4 | Oklahoma City, United States | ELECTRICITE DE FRANCE SA | ↓ River Low Flow | -7,463.95 |
| 5 | Salisbury, United States | Koninklijke Ahold Delhaize N.V. | ↓ Precipitation | -6,964.60 |

Cas des Etats-Unis, source MSCI ESG, au 31/12/2023

3/ Une approche des risques de dépendance à la Biodiversité

Le risque lié à la biodiversité est analysé au travers d'un score de dépendance calculé pour chaque émetteur par Iceberg Data Lab. Ce score mesure le niveau de matérialité des dépendances d'un secteur économique aux services écosystémiques. Plus précisément, il permet d'évaluer les risques

liés à la biodiversité, du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques en lien avec les impacts sur l'érosion de la biodiversité.

Trois paramètres permettent d'évaluer le risque économique encouru par les entités :

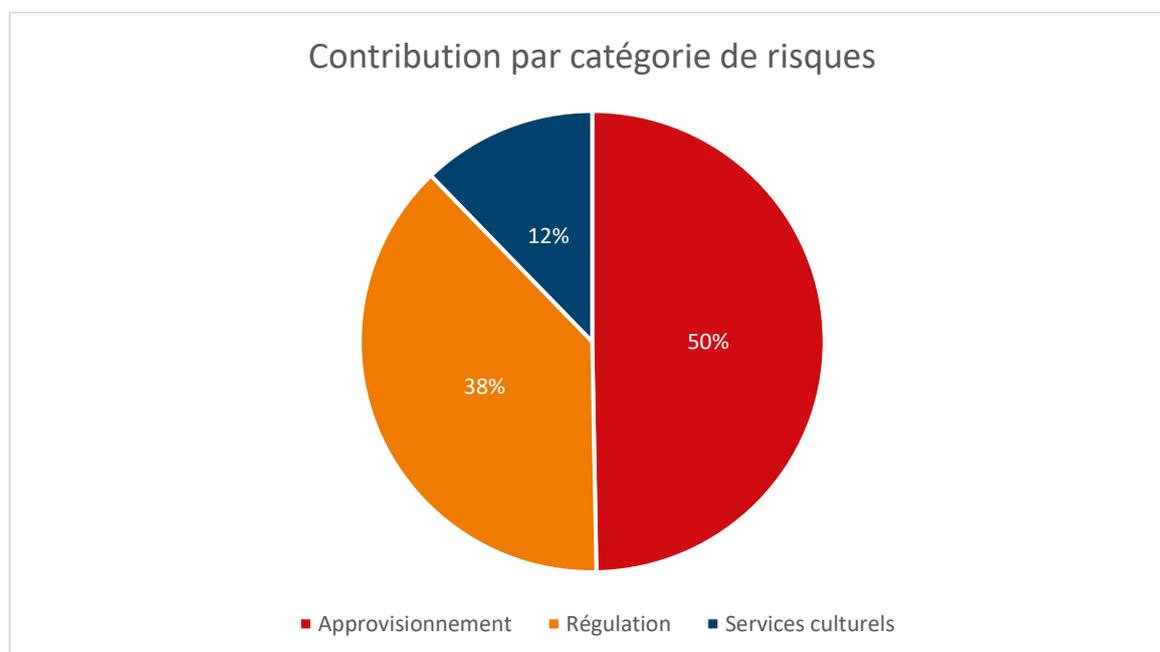
1. L'approvisionnement : les fonctions écologiques qui contribuent directement aux besoins matériels et énergétiques de l'homme,
2. La régulation : les fonctions écologiques qui régulent et entretiennent directement l'environnement de l'homme.
3. Les services culturels : les caractéristiques des écosystèmes qui affectent l'état physique et mental des personnes et appartiennent à la culture humaine.

Il est à noter que ces dépendances reflètent le lien direct de l'activité propre de l'entreprise aux services écosystémiques. Elles ne portent pas sur les dépendances des fournisseurs de l'entreprise.

| Taux de couverture ⁷ | Score de dépendance |
|---------------------------------|---------------------|
| 73% | 7.38% |

Source Apicil AM, 31/12/2023

Sur l'exercice 2023, le score de dépendance des investissements réalisés par la société de gestion était en moyenne de 7.38%. Cela signifie qu'Apicil AM investi dans des entreprises qui sont très peu exposées à la biodiversité. Un score de dépendance à 100% signifie que l'activité de l'entreprise dépend entièrement des bénéfices et services écosystémiques. Afin de mieux gérer le risque, il est important d'identifier leurs sources et déterminer leur contribution respective.



Source : Apicil AM, au 31/12/23

⁷ Le taux couverture est calculé uniquement sur la poche Corporate.

En l'absence de cibles de réduction absolues ou relatives reconnues internationalement à ce jour, la société de gestion travaille actuellement sur la définition d'objectifs de performance relatifs à un indice ou un univers, ainsi que sur l'exclusion partielle ou totale de certains secteurs très controversés.

8. Démarche d'amélioration et mesure correctives

Les améliorations visant à atténuer les risques ESG portent sur des différents aspects

- Amélioration de l'approche de cartographie des risques d'un point de vue méthodologique (couverture (notamment pilier Social et Gouvernance et granularité)
- Intégration par la gestion du pilotage de la température des portefeuilles et de la sortie du charbon
- Analyse des données relatives à la biodiversité pour appréhender les risques des portefeuilles
- Poursuite de la transformation ISR de la gamme
- Poursuite du dialogue avec les fournisseurs pour challenger les méthodologies

PARTIE2 : informations issues des DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

9. Résumé relatif aux PAI

Apicil AM (LEI 969500OWM8Z5P4K0ZA42) considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée des principaux impacts négatifs sur le développement durable de Apicil AM. Cette déclaration des principales incidences négatives couvre la période de référence du 31 décembre 2023

Partant du principe qu'une vision responsable de la création de valeur pour l'Entreprise et ses parties prenantes est plus à même de générer une performance pérenne, Apicil AM a mis au cœur de son processus d'investissement, l'intégration de caractéristiques environnementales et sociales qui permettent la prise en compte des principales incidences négatives. La société de gestion est en effet convaincue que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet une meilleure appréciation du couple rendement/risque des émetteurs.

En tant qu’investisseur socialement responsable, Apicil AM souhaite également prendre en compte les principales incidences négatives relatives à ses décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité. Par ailleurs, la mesure et le suivi des PAI permettra à la société de gestion de mieux gérer les risques et les opportunités des entreprises dans lesquelles elle est investie.

Conformément à la publication des RTS de l’ESMA le 02 février 2021, Apicil AM mettra en œuvre le suivi des 14 indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les modalités de prise en compte des PAI par Apicil AM est résumée dans le tableau ci-dessous pour les émetteurs privés.

| Principales incidences négatives (PAI) | Enjeux ESG | Commentaires |
|--|--|---|
| 1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) | Emissions carbone de l'entreprise (scope 1, scope 2 et scope 3) | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. Mesure des émissions carbone des fonds. |
| 2. Empreinte carbone. | Empreinte carbone des produits | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. Mesure des émissions carbone des fonds. |
| 3. Intensité carbone des entreprises investies. | Empreinte carbone des produits | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. Mesure des émissions carbone des fonds. |
| 4. Exposition des entreprises investies au secteur des énergies fossiles. | Politique d’exclusion sur les énergies fossiles Financement des activités ayant un impact environnemental | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. Exclusion des entreprises concernées par notre politique d’exclusion. |
| 5. Part de la consommation et de la production d’énergie non renouvelable. | Vulnérabilité liée au changement climatique Opportunités dans les technologies vertes Opportunités dans les énergies renouvelables | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. |
| 6. Intensité de la consommation d’énergie. | Vulnérabilité liée au changement climatique | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. |
| 7. Impact sur la biodiversité. | Biodiversité et utilisation des sols | Prise en compte dans l’analyse environnementale de l’émetteur. |

| | | |
|--|---|--|
| | | =>Nous renforcerons ce PAI en 2023 grâce à la recherche acquise auprès d'un nouveau partenaire de données sur la biodiversité. |
| 8. Rejet dans l'eau. | Pression et gestion de l'eau | Prise en compte dans l'analyse environnementale. |
| 9. Déchets dangereux. | Déchets électroniques (production et gestion) Emballages et déchets liés Emissions toxiques et traitement des déchets | Prise en compte dans l'analyse environnementale. |
| 10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales | Chaîne d'approvisionnement (respect des normes sur les conditions de travail) Relation avec les communautés locales Exclusion des entreprises ne respectant pas les critères du Pacte Mondial définis par la société de gestion | Politique d'exclusion. Note des controverses. |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. | Exclusion des entreprises ne respectant pas les critères du Pacte Mondial définis par la société de gestion | Politique d'exclusion. Note des controverses. |
| 12. Ecart de rémunérations femmes/hommes | Gestion de la main d'œuvre Développement du capital humain (attirer, retenir et développer les talents) | Prise en compte dans l'analyse sociale des émetteurs. |
| 13. Diversité au sein des Conseils. | Conseil d'administration | Prise en compte dans l'analyse de gouvernance des émetteurs. |
| 14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | Exclusion des entreprises ayant des activités liées aux armes controversées. | Politique d'exclusion. |

| | | |
|--|--|--|
| Optionnel 1. Initiative de réduction carbone | Exclusion des entreprises sans initiatives de réduction carbone | |
| Optionnel 2. Incidents de discrimination | Nombre de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années en rapport avec : la discrimination des employés et les questions de diversité de la main-d'œuvre. | |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

Les deux indicateurs obligatoires et un indicateur optionnel pour les **valeurs souveraines et supranationales** seront également suivis :

| Piliers | Principales incidences négatives (PAI) |
|--|--|
| 1. Environnement | Intensité des GES |
| 2. Social | Pays impliqués dans des violations des droits de l'homme |
| Indicateur optionnel pour les valeurs souveraines et supranationales | Score moyen de l'état de droit (WJP Rule of Law Index) |

Source : Apicil AM, au 31/12/23

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre Déclaration PAI.

10. Description des principales incidences négatives sur la durabilité et comparaison historique

| Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises détenues | | | | | |
|---|---|------------------------------|-------------|--------------|---|
| Indicateur de durabilité défavorable | | Métrique | Impact 2022 | Impact 2023 | Mesures prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de portée 1 | 137 290 | 95 350,93 | La baisse des émissions carbone entre 2022 et 2023 est le fruit de la Politique Finance Durable d'Apicil AM |
| | | Émissions de GES de portée 2 | 31 395 | 27 153,07 | |
| | | Émissions de GES de portée 3 | 1 161 513 | 1 038 598,72 | |
| | | Émissions totales de GES | 1 330 204 | 1 161 102,72 | |
| | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone | 487,94 | 410,50 | Apicil AM a renforcé en 2023 sa stratégie Climat afin d'aligner au mieux ses investissements sur les objectifs de Paris. A cet effet, la société de gestion a défini des objectifs en matière de température (Implied Temperature Rise ou ITR). Cf Partie I- 6. |
| 3. Intensité des émissions de GES des entreprises détenues | Intensité des émissions de GES des entreprises détenues | 893,37 | 688,85 | | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises détenues | | | | | | |
|---|---|--|-------------|---|--|--|
| Indicateur de durabilité défavorable | Métrique | Impact 2022 | Impact 2023 | Mesures prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence | | |
| | 4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | 3,40% | 2,91% | Entre 2022 et 2023, Apicil AM n'a pas renforcé ses investissements dans les activités liées aux énergies fossiles . | |
| | 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelables | Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues à partir de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 73,96% | 68,12% | La baisse de ces indicateurs est la conséquence des PAI 4 et 3. Cet indicateur est traité implicitement à travers la politique d'exclusions « Energies fossiles ». | |
| | 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact | 0,87 | 0,29 | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la diversité biologique | Part des investissements dans les entreprises détenues dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont une incidence négative sur ces zones | 0% | 0,01% | L'émetteur Bayer a fait face à des controverses matérielles liées à l'usage de certains de ses produits notamment les insecticides néonicotinoïdes. | |
| Eau | 8. Émissions dans l'eau | Tonnes d'émissions d'eau générées par les entreprises détenues par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée | 834,87 | 0,250 | Ces indicateurs ne sont exploitables en raison de leur faible taux de couverture. | |
| Déchets | 9. Ratio déchets dangereux et déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises détenues par million d'euros investis, exprimés en moyenne pondérée | 14,39 | 3,08 | | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises détenues | | | | | |
|---|--|---|-------------|-------------|---|
| Indicateur de durabilité défavorable | | Métrique | Impact 2022 | Impact 2023 | Mesures prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
| Questions sociales et liées aux employés | 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales | Part des investissements dans les entreprises détenues qui ont été impliquées dans des violations des principes du PMNU ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0,12% | 0,05% | Sur le périmètre des fonds ISR, ce taux est de 0%. Apicil AM renforcera sa politique en 2024 afin de réduire son exposition à ce PAI. |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part des investissements dans les entreprises détenues sans politiques de contrôle du respect des principes du PMNU ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou de mécanismes de traitement des plaintes pour traiter les violations des principes du PMNU ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 12,63% | 10,57% | Apicil AM n'a pas défini de stratégie en cas d'absence de politique de la part des entreprises. |
| | 12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes | Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes des entreprises dans lesquelles vous investissez | 13,65% | 15,27% | Ces PAI sont restés relativement stables entre 2022 et 2023. A ce stade Apicil AM ne sait pas fixer d'objectifs. Toutefois, le PAI 13 est conforme aux attentes du marchés. |
| | 13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration | Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des sociétés détenues, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres des conseils d'administration | 40,42% | 39,27% | |
| | 14. Exposition à des armes controversées | Part des investissements dans les entreprises détenues impliquées | 0% | 0% | Les questions liées aux armes controversées sont systématiquement prises en |

| Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises détenues | | | | | |
|--|--|---|-------------|-------------|--|
| Indicateur de durabilité défavorable | | Métrique | Impact 2022 | Impact 2023 | Mesures prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
| | (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | dans la fabrication ou la vente d'armes controversées | | | compte dans la stratégie d'investissement de tous les fonds ISR d'Apicil AM. En amont de l'investissement, tous les émetteurs ayant des activités liées aux armes controversées sont exclus de l'univers éligible. |
| Indicateurs applicables aux investissements dans les États et les supranationaux | | | | | |
| Indicateur de durabilité défavorable | | Métrique | Impact 2022 | Impact 2023 | |
| Environnemental | 15. Intensité des GES | Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires | 238,22 | 237,44 | Apicil AM n'a pas défini de trajectoire de réduction des gaz à effet de serre des États. Elle souhaite se concentrer dans un premier temps sur les émetteurs privés qui sont les principaux contributeurs des gaz à effet de serre au niveau national. Cet indicateur est resté stable entre 2022 et 2023. |
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays bénéficiaires faisant l'objet de violations sociales (nombre absolu et nombre relatif divisé par tous les pays faisant l'objet d'un investissement), tels que visés dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale | 0 | 0 | Cet indicateur est traité explicitement à travers la politique d'exclusions des États. |
| Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité | | | | | |
| Émissions | 4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris | 14% | 12,91% | Cette problématique est traitée implicitement à travers les objectifs d'ITR des émetteurs privés. Cf Partie I-6 |
| Questions sociales et liées aux employés | 7. Incidents de discrimination | 1. Nombre d'incidents de discrimination signalés dans les entreprises détenues, exprimé sous forme de moyenne pondérée 2. Nombre d'incidents de discrimination ayant donné lieu à des | 0 | 1,34% | Apicil AM suit de près les émetteurs en cause par ce PAI. |

| Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises détenues | | | | | |
|---|---|--|-------------|-------------|---|
| Indicateur de durabilité défavorable | | Métrique | Impact 2022 | Impact 2023 | Mesures prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
| | | sanctions dans les entreprises détenues, exprimé en moyenne pondérée | | | |
| Gouvernance | 24. Note moyenne en matière d'état de droit | Mesure du niveau de corruption, de l'absence de droits fondamentaux et des défaillances de la justice civile et pénale à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne d'explication | 1.1 | 1,08 | Cet indicateur est traité explicitement à travers les notes ESG des émetteurs. |

Source Apicil AM, 31/12/2023

11. Description des politiques permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité

Le processus d'analyse ESG est évolutif, tout comme le sont les enjeux extra-financiers. C'est pourquoi Apicil AM renforce continuellement son approche extra-financières et la prise en compte des PAI en fait partie.

3.1. Application d'un filtre d'exclusions sectorielles et normatives

Apicil AM a identifié grâce à son approche extra-financière des activités et/ou des secteurs qui ont un impact négatif significatif sur l'environnement et/ou le social. Dans la continuité de la prise en compte de la double matérialité, la société de gestion a recensé les secteurs cités ci-dessous comme étant des secteurs jugés très controversés du fait de leurs incidences négatives en matière environnementale et/ou sociale. La hiérarchisation des principales incidences négatives se traduit par les différents seuils d'exclusion appliqués en fonction du secteur. Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de traiter les questions liées au non-respect de certains principes éthiques ou moraux, mais aussi des normes internationales.

| Exclusions sectorielles | Exclusions normatives |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Jeux d'argent ⇒ Divertissements pour adulte ⇒ Tabac ⇒ Armes controversées ⇒ Energies fossiles | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conventions d'Ottawa et d'Oslo* ⇒ Pacte mondial des Nations Unies |

*obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises

3.2. Application d'un filtre de sélectivité au travers de l'analyse ESG

La prise en compte des principales incidences négatives se fait également via la notation ESG de l'émetteur. En effet, la **notation ESG** des émetteurs prend en compte les enjeux matériels du secteur d'activité ainsi que son impact tels que la raréfaction de l'eau, le coût du recyclage des déchets, l'exposition au changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les facteurs ESG clés par secteur ne sont pas hiérarchisés de la même manière d'un secteur à un autre. Cette spécificité sectorielle est prise en compte par la pondération et le déclenchement de certains enjeux ESG pertinents, en fonction du secteur, permettant ainsi de graduer les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Grâce aux notes ESG des émetteurs et à la politique d'exclusion d'Apicil AM, les OPC ISR sont autorisés à n'investir que dans les 80% des émetteurs les plus vertueux par rapport à leurs univers de départ conformément à leur stratégie d'investissement responsable.

Il a été décidé de renforcer et de **matérialiser** de manière explicite dans le process de gestion des fonds ISR la **prise en compte des incidences négatives (PAI) suivants** :

- Intensité carbone des émetteurs en portefeuille au travers du score d'émissions carbone.
- Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE au travers de l'exclusion des émetteurs avec une violation d'un principe de Global Compact.
- Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) au travers de l'exclusion concernant les émetteurs avec un lien avec les armes controverses (convention d'Ottawa et Oslo).
- Pour les souverains : Pays impliqués dans des violations des droits de l'homme. Pays ne garantissant pas un minimum de développement des droits humains (indice HDI promu par l'ONU) (exclusion du quartile inférieur).

Ces indicateurs permettent d'évaluer et de suivre de manière plus fréquente les incidences négatives des investissements réalisés par les produits financiers sur les facteurs ESG.

12. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

L'engagement de la société de gestion est réalisé à travers la mise en œuvre de sa Politique de vote. Depuis 2008, le vote a été un axe de dialogue au sein du groupe APICIL et porte sur des principes de protection des intérêts des actionnaires et de défense du patrimoine des ayants droit.

Apicil AM entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant ses droits dans les sociétés qu'elle détient. Les votes sont exercés en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Par ailleurs, Apicil AM conseillée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats institutionnels et fonds dédiés. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.

Pour Apicil AM, l'exercice des droits de vote est un outil efficace pour faire entendre les préoccupations et amener les entreprises à plus de transparence ainsi qu'à une meilleure prise en compte des risques extra-financiers dans le cadre de leur activité.

En 2023, Apicil AM a renforcé sa politique d'engagement à travers la signature d'un partenariat avec Glass Lewis pour un engagement collectif sur des thèmes tels que le climat et la gouvernance d'entreprise. Cette démarche sera complétée par un dialogue individuel mené par la gestion et/ou les analystes ISR.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter « Politique d'engagement actionnarial » accessible sur notre site internet.

13. Référence aux standards internationaux

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), charte de l'investisseur responsable, Apicil AM s'est engagée à mettre en œuvre dès lors qu'ils sont en phase avec ses responsabilités fiduciaires, les six principes clés internationalement reconnus, en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs

5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

Par ailleurs Apicil AM intègre dans sa stratégie durable :

- ⇒ Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- ⇒ Les conventions d'Oslo et d'Ottawa sur les armes à sous-munitions et mines anti-personnelles⁸.
- ⇒ Les données ITR de MSCI calculées en prenant en compte le scénario GIEC.
- ⇒ Les données CBF de ICEBERG DATA LAB calculées en tenant compte des recommandations du IPBES.
- ⇒ L'exclusion totale du charbon thermique à horizon 2030

⁸ Obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises